



Achat d'un ordinateur qui s'avère volé

Par archille

Bonjour à tous,

Tout d'abord, merci pour le temps que vous consacrez à ce poste.
Je n'ai eu affaire à la justice et ne sais pas trop comment gérer les événements.

Synthèse:

J'ai acheté un ordinateur sur Leboncoin qui s'avère avoir été volé à une entreprise multinationale dans le domaine du luxe. Après avoir contacté l'entreprise, nous avons tous les 2 déposé une plainte.
Aujourd'hui on me demande de renvoyer l'ordinateur au commissariat de Paris (lieu de la plainte).

Depuis que j'ai fournis l'ensemble des informations, je n'ai plus aucune nouvelles de l'entreprise.

J'ai le sentiments d'avoir travaillé pour l'entreprise, de passer énormément de temps sur cette affaire et qu'à la fin je serais lésé.

D'après un site du gouvernement, si l'achat a été fait dans une foire, un marché, une vente publique ou chez un marchand vendant ce type d'objet, le propriétaire devra rembourser à l'acheteur le prix qu'il a payé.

Selon les évènements ci-dessous, je ne sais pas à quelles sauces je vais être mangé.

Que dois-je faire ou que puis-je faire s'il vous plaît ?

Evènements:

Fin juillet, j'achète un ordinateur sur le site Leboncoin. J'habite une ville du sud de la France, le vendeur à Paris.
Le vendeur étant bien noté, ayant une bonne élocution, je ne me suis en aucun moment douté.
Lors de nos échanges, il m'informe que le PC est un cadeau et qu'il n'a plus l'emballage. Je tique mais il m'explique qu'à Paris les surfaces sont cher. Je comprend étant moi-même dans un petit appartement. Je suis certainement naïf.

Je devais recevoir l'ordinateur avant notre départ en vacance, le samedi 29. Mais, voilà que la société de transport m'informe au dernier moment qu'il y aura un retard de 15 jours car le hub en région parisienne est submergé. Je me dis alors que c'est pas plus mal car je pourrais récupérer le colis au retour des vacances.

Or, le lundi, je reçois un mail de la part du livreur sur la disponibilité du colis en relais. Suivi d'un email du site Leboncoin m'informant que j'ai 4 jours pour le récupérer, surprise !

Je demande alors à mon frère de le récupérer. Ce qu'il fait le 1er août.

Je reçois alors un email du site Leboncoin pour m'informer que je dispose de 3 jours pour attester de la conformité de l'ordinateur.

Mon frère lance l'outil diagnostic, c'est OK.

Il vérifie l'écran, le clavier, les caractéristiques. Vraiment tout semble parfait.

Seul détail, le numéro de série ne remonte pas sur le site d'Apple. On fait l'hypothèse que c'est dû au fait que cela soit un ordinateur d'entreprise. Je prend cette hypothèse car pour le câble magsafe manquant, le vendeur me dit qu'il allait voir avec son service informatique.

Je demande à mon frère de connecter son compte iCloud. Je supposais que si il y avait le moindre problème, la connexion aurait été impossible.

Là aussi, tout est parfait.

Le jeudi 3 août, je confirme que le produit reçu est conforme

Le dimanche 06 août, on se rend chez mon frère pour récupérer l'ordinateur.

J'en profite pour apporter mon disque dur externe (sauvegarde Time Machine de mon ancien MacBook) pour faire une restauration.

Je procède alors à une installation à zéro du système d'exploitation de macOS.

Après effacement de toutes les données, l'ordinateur reboot pour installer le système d'exploitation et c'est à ce moment que s'affiche une fenêtre demande un login et mot de passe.

En cliquant sur détail, je vois que l'ordinateur est géré par un service informatique.

J'écris au vendeur pour avoir de l'aide.

Le vendeur affirme ne pas comprendre, que potentiellement j'ai fait une mauvaise manipulation. Le ton du vendeur change. Sa communication me semble suspecte.

J'écris via le formulaire de contact au service client Leboncoin. Je leur fait part de mes doutes sur l'origine du produit vendu.

Le lundi 07, j'appel le numéro affiché sur la fenêtre du MacBook, mais le numéro n'est plus valide.

Je fais des recherches sur internet et trouve un numéro.

J'appel ce numéro et tombe sur la secrétaire me semble-t-il. Je lui explique la situation et elle m'oriente vers le service juridique. Je laisse un message vocal.

En fin d'après-midi, une personne de l'entreprise me rappelle. Je lui explique la situation et le transmet le maximum d'information et m'informe qu'ils vont enquêter.

On continue d'échanger les jours qui suivent.

Le 08 août, Retour Leboncoin

On m'informe que j'ai validé la conformité du produit et qu'ils ne peuvent rien faire.

Je réagit au retour du service client en précisant qu'il ne s'agit pas d'un problème de conformité mais potentiellement d'un objet volé.

Le 09 août, Leboncoin m'informe que les autorités judiciaire peuvent les contacter.

Le 23 août, je relance le contact pour savoir s'il avait plus d'information car la situation est tout de même inconfortable. Il m'informe qu'il se renseigne et revient vers moi

Le 28 août, une personne du service juridique m'informe que l'ordinateur est effectivement volé. Qu'ils n'ont pas de vidéo du vol mais que le fait que l'ordinateur soit hors de leur locaux fait peu de doute.

Elle m'informe qu'il ont déposé un pré-plainte en ligne.

Elle me demande si des captures d'écrans de nos échanges avec le vendeurs.

Je lui proposa de lui transmettre l'ensemble des informations.

Ce que je fais le soir même.

Le 12 septembre, la personne du service juridique me confirme avoir déposé plainte comme nous l'avions évoqué au téléphones les jours précédents.

Le 08 octobre, j'informe la personne du service juridique que j'ai bien déposé plainte au commissariat local et que je leur ai transmis le numéro de plainte à Paris pour faire le lien.

Le 31 octobre, j'informe le contact du service juridique que j'ai bien été au commissariat pour la signature de la plainte. Je l'informe que le commissariat m'a dit de garder l'ordinateur le temps de l'enquête. A ce titre, je demande à mon contact s'il est possible :

- de me racheter l'ordinateur et de suivre de leur côté la plainte. Je suppose que considérant l'amortissement de l'ordinateur ce n'est pas forcément intéressant pour eux.
- de me transmettre la propriété de l'ordinateur et de le débloquer pour que je puisse l'utiliser normalement. Ils seront indemnisé suite à l'enquête.
- de me débloquent l'ordinateur le temps de l'enquête pour que je puisse l'utiliser normalement.

Le 19 novembre, j'informe mon contact du service juridique que j'ai reçu un appel du commissariat de Paris me demandant de renvoyer l'ordinateur au plus vite.

Sous son insistance, je lui ai répondu que j'avais un travail, une famille et qu'il fallait me laisser le temps que je retire mes informations de l'ordinateur et que je le formate.

Elle compris et m'informa qu'elle allait contacter ses collègues .

Le lendemain je reçois une appel du commissariat pour prendre rendez-vous pour le dépôt de l'ordinateur. On acte pour le 24 nov.

Le 24 novembre, impossible pour moi de quitter le travail plus tôt pour me rendre au rdv. J'appel à plusieurs reprise le commissariat. La personne à l'accueil fini par me diriger vers le service adéquate, j'attend encore et cela raccroche.

Je rappel le commissariat, la personne de l'accueil me dit que s'ils ont raccroché c'est qu'ils sont occupé. Face au temps que je passe sur cette affaire, je l'informe que je ne pourrais pas venir et que j'imagine qu'ils vont revenir vers moi.

Le samedi 25 novembre, appel du commissariat. Ils m'informe que le commissariat de Paris les a relancé pour le dépôt de l'ordinateur.

J'exprime ma surprise sur la persistance de la Police sur ce sujet et mes doutes sur le fait que le commissariat soit aussi motivé à trouvé la personne qui m'a escroqué.

Je n'aurais pas le même poids qu'une multinationale.
J'ai donc rendez-vous le 29 nov.

Depuis le 12 septembre, je n'ai plus aucune communication de l'entreprise.

Par Violet

Bonjour archille,

En ouvrant le lien suivant, vous devriez avoir réponse à votre interrogation :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33023>

vous pourrez notamment lire :

"La plainte est ensuite transmise au procureur de la République pour qu'il décide de la suite (enquête, classement sans suite...)".

Cordialement

Par archille

Bonjour Violet,

Merci pour votre message, c'est bien le site sur lequel je me suis appuyé.
Mais je n'arrive pas à savoir si selon mon cas, je serais considéré comme acheteur de bonne foi ou de mauvaise foi.
Selon moi c'est plutôt claire mais selon les textes juridiques, c'est pas forcément simple à comprendre.

Je ne l'ai pas précisé dans mon message, mais sans réinstallation du système d'exploitation, je ne me serais jamais rendu compte de l'escroquerie".

Ma compréhension: je renvoi l'ordinateur et qu'advienne que pourra.
Dans les meilleurs des cas, la police retrouve l'escroc et si j'ai bien compris, il faudra ensuite que je me porte partie civil pour demander le remboursement.

Une autre question: est-ce que l'ordinateur restera dans les mains de la police le temps de l'enquête ? Si non, je pense que je peux m'asseoir sur la récupération de mon argent un jour.

Par chaber

Bonjour

Vous avez tout intérêt à remettre au commissariat le 29 novembre cet ordinateur pour éviter d'être receleur et d'avoir une descente de police à votre domicile pour le récupérer.

Vous avez été imprudent d'acheter un matériel d'occasion dont le vendeur honnête aurait pu vous fournir la facture.

Si ce vendeur est retrouvé vous aurez un recours contre lui puisque vous avez déposé plainte. Mais peu de chance qu'il aboutisse

Par archille

Bonjour Chaber,

Quoi qu'il arrive, je vais déposer l'ordinateur au commissariat.
Je ne vois pas comment je pourrais être considéré comme receleur, étant donné que j'ai pris l'initiative de contacter l'entreprise et la police.

Mais je vous accorde ma naïveté sur l'achat. L'histoire du cadeau, des emballages aurait dû m'alerter.
Mise à part les escrocs sur le site Leboncoin, qui vous demande d'envoyer un Western Union, je n'avais jamais eu de

problème. Je n'ai en aucun moment imaginé tel scénario.

Me retourner vers Leboncoin est illusoire je suppose ?

Par archille

Bonsoir,

Une suite des évènements.

Le 29 novembre, je me suis rendu au commissariat pour déposer l'ordinateur et laisser une clé USB contenant l'ensemble des documents pouvant aider la police.

J'informe en parallèle mon contact de l'entreprise (victime du vol)

Le 08 décembre, je relance mon contact.

Le 11 décembre, mon contact me répond et m'apprend qu'elle a été contacté pour récupérer l'ordinateur.

Basiquement, je pensais que la police garderait l'ordinateur jusqu'à la fin de l'enquête. Est-ce normal ?

Autre question:

- L'entreprise a déposé plainte uniquement suite à mon alerte. Comment peut-elle justifier un vol ? ou le prouver ?

Merci pour le temps que vous m'accorder.

Par archille

Bonsoir,

Petite parenthèse pour vous souhaiter une bonne année et surtout une santé de fer

Suite des événements:

Le 19 décembre, je demande à mon contact (entreprise victime du vol) s'ils ont récupéré l'ordinateur.

Le 21 décembre, mon contact me confirme que l'ordinateur a été retourné.

Je laisse passer les congés de fin d'année et je note que depuis plus d'un mois, je n'ai eu aucun retour du commissariat du 7ème.

Peut-être est-ce normal, mais je suis surpris par leur motivation pour le renvoi de l'ordinateur.

En parallèle, j'ai contacté le site Leboncoin pour savoir s'ils avaient été contactés et demandé un remboursement.

Leur réponse : Je vous informe que nous ne sommes pas en mesure de savoir si les autorités nous ont contactés.

Aucune réponse pour le remboursement.

Pire, je vois que le vendeur continue de vendre sur le site Leboncoin.

J'ai bien l'impression que suite à mon envoi de l'ordinateur et la remise à son propriétaire, la police a clôturé la plainte.

A aucun moment, a été évoqué le fait que l'entreprise ait porté plainte après mon alerte. Ni le fait qu'en tant qu'acheteur de bonne foi, il aurait dû me racheter l'ordinateur.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33023>

J'imagine que ce n'est pas si simple.

A suivre...

Par archille

Bonsoir,

Suite et presque fin de l'histoire.

Le 30/01/2024, après plusieurs tentatives depuis fin décembre, j'arrive à joindre le commissariat de Paris.

Suite à conversation avec une personne du commissariat du 7eme, j'apprends que:

- la plainte déposée par l'entreprise à Paris a été clôturé le 06/10/2023, ceci avant le retour de l'ordinateur.

Je comprend mieux la pression que j'ai subit pour l'envoi de l'ordinateur.

- ma plainte a été clôturé le 10/01/2024 et envoyé au TGI

J'ai alors téléphoné à divers contact que j'ai pu trouvé sur internet. Je suis passé de service à service pour finir par m'expliquer qu'il faut rédiger un email avec copie recto-verso de la carte ID et le numéro de plainte.

Chose faite.

Le 02/02/2024, retour du TGI

L'affaire a été transmise le 23/01/2024 pour attribution au parquet du TJ de Paris.

Le 20/02/2024, j'envoi une lettre avec accusé de réception au TJ de Paris en annexant une synthèse des événements.

Le 26/02/2024, retour du TJ de Paris

En réponse à votre courrier, joint et que celle-ci a fait l'objet d'un classement sans suite en date du 17 janvier 2024 au motif « auteur inconnu ».

Le 27/02/2024, je leur répons qu'il suffit d'adresse un email à l'adresse (Leboncoin)fournie dans mes documents pour qu'ils leur transmette les coordonnées de l'escroc.

Aucune réponse depuis.

Je n'ai pas trop d'espoir dans le traitement de cette affaire, mais dans le principe j'essai d'actionner ce qu'il est possible d'actionner.

...